

# COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



## NEWSLETTER

**N° 172**  
**Mai 2015**

**Newsletter de la CSSF**

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF  
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg  
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 251-560  
E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)  
Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)

### RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté sept nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

#### Métier OPC

Pauline BRUNEL

#### Surveillance des banques

Davide TASSI

#### On-site inspection

Miguel PASCUAL VALLES

#### Systèmes d'informations et surveillance des PSF de support

Marion CONSALVI

Renaud DOEBELI

Aymeric POISNEL

Armand SCHOLTES

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 586 agents, dont 306 hommes et 280 femmes au 11 mai 2015.

### AVERTISSEMENTS

#### ■ AVERTISSEMENTS PUBLIES PAR L'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

[http://www.iosco.org/investor\\_protection/?subsection=investor\\_alerts\\_portal](http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal)

### REGLEMENTATION NATIONALE

#### ■ CIRCULAIRE CSSF 15/614

#### Les documents à fournir à la CSSF après la clôture de l'exercice financier

La circulaire s'adresse aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique et a comme objet de déterminer les documents qui sont à adresser à la CSSF après la clôture de l'exercice financier.

#### ■ CIRCULAIRE CSSF 15/613

#### Mise à jour de la circulaire CSSF 14/593 relative aux exigences en matière de reporting applicables aux établissements de crédit à partir de 2014

La circulaire modifie la circulaire CSSF 14/593 en y incorporant les dernières évolutions des exigences en matière de reporting.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### ■ CIRCULAIRE CSSF 15/612

#### Informations à soumettre à la CSSF en relation avec des fonds d'investissement alternatifs non réglementés (établis à Luxembourg, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un pays tiers) et/ou des fonds d'investissement alternatifs réglementés établis dans un pays tiers

La circulaire a pour objet d'indiquer les informations à transmettre par un GFIA à la CSSF pour chaque fonds d'investissement alternatif additionnel non réglementé (établi à Luxembourg, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un pays tiers) et/ou pour chaque fonds d'investissement alternatif additionnel réglementé établi dans un pays tiers, de même lorsqu'il arrête de gérer un fonds d'investissement alternatif non réglementé ou un fonds d'investissement réglementé établi dans un pays tiers.

### ■ CIRCULAIRE CSSF 15/611

#### Gestion des risques liés à l'externalisation des systèmes qui permettent la compilation, distribution et consultation de documents du conseil de gestion/stratégiques

L'objet de la circulaire est de rappeler aux entités concernées les risques liés à l'externalisation des systèmes qui permettent la compilation, distribution et consultation de documents du conseil de gestion/stratégiques.

## SANCTION

### ■ PSF SPECIALISES

Sur base de l'article 63(1) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, une amende d'ordre a été infligée à l'encontre d'un PSF spécialisé pour nomination d'un administrateur sans accord préalable de la CSSF.

## MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE (MSU/SSM)

### ■ EUROPEAN CENTRAL BANK (ECB)

#### Publications

**10 April 2015** – [ECB/2015/17 Decision of the ECB of 10 April 2015 on the total amount of annual supervisory fees for the first fee period and for 2015](#)

On 10 April 2015, the ECB adopted a decision having regard to the amount of supervisory fees covering the costs directly related to the ECB's supervisory tasks, e.g. supervision of significant entities, oversight of the supervision of less significant entities and the conduct of horizontal tasks. The costs of the ECB's prudential supervision amount to about EUR 326 million and are divided into two parts: significant entities and groups, and less significant entities and groups.

For more information on the above, please click on the link below:

<https://www.bankingsupervision.europa.eu/press/pr/date/2015/html/sr150429.en.html>

**20 April 2015** – [ECB Annual Report 2014](#)

The ECB Annual Report 2014, reporting on the Eurosystem's monetary policy of the previous year and describing the activities of the European System of Central Banks (ESCB), including the ECB's micro- and macro-prudential tasks, was presented by Vitor Constâncio, Vice-President of the ECB, to the Committee on Economic and Monetary Affairs of the European Parliament on 20 April 2015.

**27 April 2015** – [ECB/2015/21 Decision of the ECB of 27 April 2015 identifying the credit institutions that are subject to a comprehensive assessment](#)

The ECB has published a decision on the identification of credit institutions that are subject to a comprehensive assessment. This comprehensive assessment will be undertaken by the ECB only on institutions that were not covered

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

by the preview comprehensive assessment carried out in 2014. The entities that are subject to such a comprehensive assessment are listed in Annex II of the aforementioned ECB Decision. The only bank incorporated under Luxembourg law that will be involved in the comprehensive assessment is J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A..

### Speeches

**16 April 2015** – [“Financial regulation and the global recovery”](#), Vítor Constâncio, Vice-President of the ECB, at the 24th Annual Hyman P. Minsky Conference “Is financial reregulation holding back finance for the global recovery?”, Washington

Vítor Constâncio approached the topic of the 24th Annual Hyman P. Minsky Conference by presenting four different views on the regulatory reform which played a key role in tackling the crisis. Furthermore, he outlined the beneficial impact of regulation on long-term economic growth as well as the implications of slow growth in Europe. To conclude, Mr. Constâncio stated that key achievements have been reached but that at the same time challenges remain, notably the global problem posed by ageing populations, slow economic growth and the low interest rate environment.

**17 April 2015** – [“The SSM and international supervisory cooperation”](#), Ignazio Angeloni, Member of the Supervisory Board of the European Central Bank, at the Symposium on “Building the Financial System of the 21st Century: an Agenda for Europe and the US”, Eltville

Ignazio Angeloni highlighted the regulatory framework introduced by the establishment of the Single Supervisory Mechanism (SSM) with a strong focus on its international dimension. In his speech, he addressed the following themes:

- the origins and rationales for supervisory cooperation;
- the evolution of supervisory cooperation arrangements; and
- the role of the SSM as to its contribution to supervisory cooperation.

**20 April 2015** – [“Towards a macro-prudential framework for the single supervisory area”](#), Ignazio Angeloni, Member of the Supervisory Board of the European Central Bank, Belgium Financial Forum, Brussels

Ignazio Angeloni provided a short overview of the origins and rationales relating to the macro-prudential framework of the Single Supervisory Mechanism (SSM) as well as concrete European policy experiences. Moreover, he pointed out the potential overlaps among policy areas, namely between micro- and macro-prudential supervision as well as the interactions between monetary and macro-prudential policy.

**21 April 2015** – [“Monitoring, regulation and self-regulation in the European banking sector”](#), Sabine Lautenschläger, Member of the Executive Board of the ECB and Vice-Chair of the Supervisory Board of the Single Supervisory Mechanism, at the evening reception at the Deutsche Aktieninstitut, Frankfurt am Main

In her speech, Sabine Lautenschläger advocated the application of a comprehensive regulation and energetic supervision in financial markets while leaving room for the exercise of discretion and judgment by Member States. Against this background, she raised the following key questions which are at the heart of this issue:

- do we need to do more to make sure that we never have to experience another financial market and banking crisis like that in 2008-09, or have we done too much and thus prevented the European banking industry from being able to offer financial services to the real economy?;
- which regulatory or supervisory approach is the right one for a modern financial system? Should financial markets be subject to all-encompassing regulation in which every single activity is regulated down to the smallest detail?; and
- where do we currently stand in Europe in this respect? Do we need more regulation, or do we need less?

**23 April 2015** – [“Rethinking banking supervision and the SSM perspective”](#), Ignazio Angeloni, Member of the Supervisory Board of the European Central Bank, Conference on “The new financial architecture in the Eurozone”, European University Institute, Fiesole

Ignazio Angeloni organised his speech into the following main themes:

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

- the scope of banking supervision including its goals and mission;
- the assessment of independence, transparency and accountability of the SSM; and
- the implications of the coordination of monetary policy and banking supervision by the ECB.

**27 April 2015** – [“The banking union and financial integration”](#), Danièle Nouy, Chair of the Supervisory Board of the Single Supervisory Mechanism at the Joint conference of the European Commission and European Central Bank on “European Financial Integration and Stability”, Brussels

Danièle Nouy drew the attention to positive effects of the banking union on financial integration in the euro. For instance, the SSM enabled the set up of a uniform supervisory framework for financial institutions with a homogeneous set of rules and methodologies and curbed the possibility of “national bias”. In addition, Danièle Nouy gave insight into potential improvements in financial integration and concluded her speech with a brief overview on the establishment of a capital markets union (CMU).

**27 April 2015** – [“Financial Integration and macro-prudential policy”](#), Vítor Constâncio, Vice-President of the European Central Bank, at the joint conference organised by the European Commission and the European Central Bank, Brussels - Belgium

Vítor Constâncio discussed the current situation of EU financial integration and financial stability by putting the emphasis on the macro-prudential responsibilities attributed to the ECB on 4 November 2014. In this context, Mr Constâncio mentioned the ECB’s first experience in implementing macro-prudential measures and outlined possible improvements towards a strengthened macro-prudential framework as well as the necessary steps for the achievement of a genuine CMU.

### Interviews

**1 April 2015** – [“Interview with Handelsblatt”](#), Danièle Nouy, Chair of the Supervisory Board of the ECB

Danièle Nouy was interviewed in respect to the consequences of the low interest rate environment for the banking sector, the issue of the treatment of government bonds on the banks’ balance sheets as well as in relation to the banks’ business models and other related topics.

**2 April 2015** – [“Interview with Wirtschaftswoche”](#), Sabine Lautenschläger, Member of the Executive Board of the ECB and Vice-Chair of the Supervisory Board of the Single Supervisory Mechanism, conducted by Mark Fehr and Malte Fischer

The interview with Sabine Lautenschläger focused on various subjects including:

- the situation of banks in the euro area;
- the ECB’s bond purchase programme; and
- the impact of low interest rates to the to financial system and the real economy

### ■ EUROPEAN BANKING AUTHORITY (EBA)

### Public Consultations

29 April 2015 – [Launch of a public consultation on a revised data template for the identification of G-SIIS](#)

The EBA has launched a consultation to update its data template for the identification of global systemically relevant institutions (G-SIIs). The need for this revision was prompted by the new data template and some minor revisions introduced by the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) in January 2015 for the identification of global systemically important banks (G-SIBs).

The consultation runs until 20 May 2015.

### Publications

**1 April 2015** – [Recommendation on equivalence of non-EU authorities for participation in supervisory colleges](#)

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

The EBA has published a recommendation specifying its opinion on the confidentiality regime of several non-EU supervisory authorities to facilitate their participation in supervisory colleges overseeing international banks, led by EU supervisors. The paper looks at the conditions that need to be met in terms of confidentiality requirements and gives an overview of equivalence to EU standards. This work aims to harmonise the application of Art. 116 (6) of the Capital Requirements Directive (CRD IV) in the composition of supervisory colleges.

### **8 April 2015** – [Revised version of EBA's 2015 Work Programme](#)

The EBA has published a revised version of its work programme for 2015. This review was carried out following the receipt of some additional mandates and a reduction to the EBA budget, which took place since the adoption of the EBA's 2015 Work Programme in September 2014.

### **9 April 2015** – [Annual Report on the convergence of supervisory review practices in the EU banking sector](#)

The EBA has published its first annual report addressed to the EU Parliament and the Council on the convergence of supervisory review practices in the EU banking sector. The Report covers the findings of an assessment carried out over the past 3 years and focuses on Supervisory Review and Evaluation Process and assessment of risks (SREP), supervisory stress testing, ongoing review of internal models, and supervisory measures and powers.

### **16 April 2015** – [Assessment report of EU colleges of Supervisors for cross-border banking groups](#)

The EBA has published its annual assessment of EU colleges of Supervisors, responsible for the oversight of cross border banks. The report assesses how colleges have functioned during 2014 and identifies key activities for the effective oversight of EU cross border banking groups in 2015. The report introduces items for supervisory attention in 2015, including conduct risk, Information Technology (IT) risks and the need for effective decisions on recovery plans.

Colleges bring together banking supervisors, from EU as well as non-EU areas, to jointly supervise those institutions that operate in more than one EU Member State. They have a key role in ensuring effective cooperation and the consistent pan-EU application of the Single Rulebook.

#### ■ REGULATORY DEVELOPMENTS IN THE BANKING AREA

**25 April 2015** – [Decision \(EU\) 2015/656 of the European Central Bank of 4 February 2015](#) on the conditions under which credit institutions are permitted to include interim or year-end profits in Common Equity Tier 1 capital in accordance with Article 26(2) of Regulation (EU) No 575/2013 (ECB/2015/4)

## COMMUNIQUES

#### ■ SUSPENSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR COFINIMMO

##### **Communiqué de presse 15/22 du 7 mai 2015**

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), l'autorité compétente belge, de la suspension des actions COFINIMMO (BE0003593044) (et dérivés) de la négociation sur Euronext Bruxelles à partir du 7 mai 2015 à 9h00, dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse. La CSSF a ainsi exigé, conformément à l'article 9(3) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension des instruments financiers concernés par l'information de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'à ce que le marché ait été dûment informé.

#### ■ PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (CSSF)

##### **Communiqué de presse 15/21 du 7 mai 2015**

Le rapport sur les activités de la CSSF et l'évolution de la place financière au cours de l'année 2014 vient d'être publié.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

Le rapport peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, L-2991 Luxembourg, e-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu), sur simple demande. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site Internet [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu). Une version anglaise du rapport sera publiée sur le site Internet au cours du mois de juillet 2015.

Les tendances en 2014 au niveau des différents segments de la place financière peuvent se résumer comme suit.

---

### Volet international du travail de surveillance

---

L'année 2014 a été marquée par le lancement, dans le contexte de l'Union bancaire européenne, du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) et du Mécanisme de Résolution Unique et par l'intensification de l'activité des autorités de surveillance européennes EBA, ESMA et EIOPA en vue d'une harmonisation des réglementations et de la mise en œuvre de normes techniques de réglementation et d'exécution. L'exercice d'Asset Quality Review du *Comprehensive Assessment* mené par la BCE dans le cadre du MSU, la coopération avec la BCE et les autorités compétentes nationales dans les *Joint Supervisory Teams* du MSU ainsi que la coopération entre autorités de surveillance nationales au sein des collèges de superviseurs pour les groupes bancaires transfrontaliers ont mobilisé beaucoup de ressources au niveau de la CSSF.

---

### 144 établissements de crédit

**Somme des bilans : EUR 737,24 milliards**

**Résultat net : EUR 4.169 millions**

---

Le nombre des banques a reculé de trois unités pour s'établir à 144 au 31 décembre 2014. Dix banques ont commencé leurs activités en cours d'année tandis que treize banques ont arrêté leurs activités.

La somme de bilan agrégée s'est élevée à EUR 737,24 milliards fin 2014, soit une augmentation de 3,3% par rapport à 2013. Cette hausse, qui est partagée par 62% des banques de la place, intervient dans un contexte de reprise d'activités ou de développement de nouvelles activités. Dans ce dernier cas, les banques concernées sont généralement originaires d'un pays tiers à l'UE. Une pression à la baisse de la somme des bilans subsiste néanmoins pour les banques luxembourgeoises appartenant à des groupes bancaires européens qui avaient été particulièrement malmenés pendant la crise financière de 2008.

Le résultat net dégagé par le secteur bancaire luxembourgeois a atteint EUR 4.169 millions (+14,8% par rapport à 2013). Cette hausse est principalement le résultat de deux évolutions : la diminution des frais généraux qui témoignent de l'effort du secteur bancaire de comprimer ses coûts dans un environnement opérationnel difficile et, surtout, la reprise de certaines provisions pour risques. À noter toutefois que cette tendance à la hausse n'est pas partagée par toutes les banques de la place, comme en témoigne la part de 45% de banques dont le résultat net s'inscrit en baisse sur un an.

---

### 315 PSF (111 entreprises d'investissement, 123 PSF spécialisés, 81 PSF de support)

**Somme des bilans : entreprises d'investissement : EUR 3,64 milliards ; PSF spécialisés : EUR 10,84 milliards ; PSF de support : EUR 1,05 milliard**

**Résultat net : entreprises d'investissement : EUR 153,6 millions ; PSF spécialisés : EUR 347,5 millions ; PSF de support : EUR 59,9 millions**

---

Avec 31 nouvelles entités agréées en cours d'année, contre 30 abandons de statut, il y a eu beaucoup de mouvement sur le marché des PSF, mais le nombre des PSF toutes catégories confondues n'a finalement augmenté que d'une entité en 2014. En effet, alors que l'évolution nette en nombre est redevenue positive pour les entreprises d'investissement (+4 entités), le nombre de PSF spécialisés a commencé à baisser (-3 entités). Le nombre des PSF de support est resté stable sur l'année.

La somme de bilan agrégée des entreprises d'investissement a augmenté de 17,4% pour atteindre EUR 3,64 milliards au 31 décembre 2014, ce qui s'explique principalement par la croissance considérable de la somme de bilan d'un acteur agréé depuis 2010. Corollaire de la diminution en nombre des PSF spécialisés, leur somme de bilan agrégée a

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

légèrement reculé (-0,2%) et s'élève à EUR 10,84 milliards fin 2014. La somme de bilan agrégée des PSF de support a également diminué pour atteindre EUR 1,05 milliards au 31 décembre 2014 (-2,9%).

Même si les résultats nets des entreprises d'investissement ont augmenté globalement de 2,9%, la situation individuelle des entités se présente de façon assez mitigée pour l'année 2014. En effet, un certain nombre d'entreprises d'investissement ont affiché un résultat net stable, voire même en hausse comparé à 2013 alors qu'on constate parallèlement des diminutions du résultat net pour d'autres entreprises d'investissement. Un peu moins d'un quart des entreprises d'investissement ont même réalisé un résultat négatif en 2014. Le résultat net agrégé des PSF spécialisés a par contre connu une hausse notable de 58,1% qui est imputable à raison de 70% à deux entités de taille importante. La majorité des PSF spécialisés renseigne un résultat net en hausse comparé à 2013. Pour les PSF de support, les résultats nets ont également augmenté de 39,6% et atteignent EUR 59,9 millions fin 2014.

---

### 9 établissements de paiement

---

### 6 établissements de monnaie électronique

---

Le nombre des établissements de paiement (+3 entités) et des établissements de monnaie électronique (+1 entité) est en légère croissance dans un marché en développement qui cherche sa vitesse de croisière. La CSSF constate un intérêt certain de la part de plusieurs acteurs pour s'établir au Luxembourg dans ce créneau.

---

#### 4.193 OPC<sup>1</sup>

#### 14.237 unités

#### Patrimoine global : EUR 3.127,7 milliards

#### 206 sociétés de gestion

---

### 169 gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs

---

En 2014, le secteur des OPC a connu une croissance des actifs nets gérés de 18,2% qui provient à raison de 51,7% des émissions nettes et à raison de 48,3% de l'impact positif des marchés financiers.

Le nombre des OPC a de nouveau évolué à la hausse avec +0,3% (soit +12 entités). Avec une part de 45,2%, les OPCVM restent majoritaires en termes de nombre, talonnés de près par les FIS avec une part de 37,9%. En termes d'actifs gérés, les OPCVM prédominent largement avec une part de 82,4% du patrimoine global des OPC, contre 11,1% pour les FIS. En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 14.237 unités économiques était en activité au 31 décembre 2014 ce qui constitue un nouveau record.

Avec 206 entités en activité, le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au Chapitre 15 de la loi de 2010 a augmenté de onze entités à la suite de 21 nouveaux agréments et dix retraits dus principalement à des restructurations au sein des différents groupes entraînant des fusions ou des cessations d'activité.

Comme en témoignent les 159 agréments en tant que GFIA conférés par la CSSF en cours d'année (contre dix agréments en 2013), l'année 2014 s'est principalement caractérisée par la mise en conformité des acteurs de l'industrie des fonds d'investissement à la loi GFIA.

---

### 32 organismes de titrisation agréés

---

Compte tenu d'un nouvel agrément, le nombre des organismes de titrisation agréés a augmenté d'une unité en 2014. La somme de bilan totale des organismes de titrisation agréés a également augmenté de EUR 4,2 milliards pour atteindre EUR 23,8 milliards en fin d'année.

---

<sup>1</sup> Le terme OPC se réfère ici aux OPCVM et OPC Partie II relevant de la loi du 17 décembre 2010 ainsi qu'aux FIS régis par la loi du 13 février 2007 et aux SICAR régis par la loi du 15 juin 2004.



---

### 15 fonds de pension

---

Le nombre des fonds de pension agréés a augmenté d'une unité en 2014. À la fin de l'année 2014, les actifs bruts des fonds de pension ont atteint EUR 1.385 millions, ce qui représente une augmentation de 62% par rapport à fin 2013. Le nombre d'affiliés des fonds de pension a également évolué à la hausse avec 16.155 affiliés au 31 décembre 2014 (+17,5%). Ces fortes progressions s'expliquent principalement par la création de deux nouveaux régimes de pension dans deux fonds de pension existants.

---

### Emploi total dans les établissements surveillés : 44.038 personnes

**(dont banques : 25.785 personnes ; entreprises d'investissement : 2.390 personnes ; PSF spécialisés : 3.431 personnes ; PSF de support : 9.043 personnes ; sociétés de gestion : 3.389 personnes)**

---

Au cours de l'année 2014, l'effectif total du secteur financier a reculé de 0,4%, soit de 184 personnes. La situation est cependant divergente selon les catégories d'acteurs de la place.

L'emploi dans le secteur bancaire a reculé de 1,7% ce qui s'explique en grande partie par la restructuration et consolidation continue des activités ainsi que par la cessation d'activité de plusieurs banques. La baisse d'effectif en résultant n'a pas pu être entièrement compensée par la création d'emplois auprès des établissements de crédit qui ont débuté leurs activités en cours d'année.

Le nombre d'emplois au niveau des entreprises d'investissement a diminué de 6,6%. Cette évolution s'explique essentiellement par des transferts d'activités qui n'ont toutefois pas d'impact sur le nombre total de postes de travail dans le secteur financier, mais en modifiant uniquement la répartition entre catégories d'entités. L'effectif des PSF spécialisés a par contre progressé de 7,2%, notamment en raison d'un transfert d'activités et de la création de nouveaux postes. L'effectif des PSF de support a également connu une hausse, quoique légère, de 0,8%.

L'évolution positive de l'effectif des sociétés de gestion (+4,2% en 2014) résulte à la fois de la création de nouvelles entités, de la hausse des effectifs d'entités déjà existantes et du changement de statut de quelques entités entraînant de fait un transfert de personnel.

---

### 1.731 prospectus, prospectus de base et autres documents approuvés

#### 634 émetteurs surveillés

#### 0,96 million de déclarations de transactions sur actifs financiers

---

Le nombre de dossiers introduits au Luxembourg pour l'approbation de prospectus à publier en cas d'offre au public ou d'admission à un marché réglementé a augmenté par rapport à 2013 (+6,2%).

La CSSF exerce la surveillance des émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et qui ont le Luxembourg comme État membre d'origine pour les besoins de la loi Transparence. Leur nombre atteint 634, dont 224 émetteurs luxembourgeois. La surveillance se traduit par un suivi général des informations réglementées à publier par les émetteurs et par l'*enforcement* de l'information financière, c'est-à-dire le contrôle de la conformité de l'information financière au cadre pertinent de présentation des informations, à savoir les référentiels comptables applicables.

En matière de surveillance des marchés et des opérateurs de marché, la CSSF a reçu 0,96 million de déclarations de transactions sur actifs financiers qui permettent d'observer les tendances sur les marchés et de détecter d'éventuelles infractions. Dans le cadre de la loi relative aux abus de marché, la CSSF a ouvert deux enquêtes en matière de délits d'initiés et/ou de manipulation de cours et a traité 65 requêtes initiées par des autorités étrangères.

---

### 138 contrôles sur place et visites d'accueil

---

En sus des 26 visites d'accueil qui se font en général auprès des nouveaux acteurs de la place financière endéans les six premiers mois après l'obtention de l'agrément afin de les accompagner dans la phase de lancement des activités,

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

la CSSF a effectué en 2014 plus d'une centaine de contrôles sur place qui ont porté sur des sujets aussi variés que le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, la validation de modèles de gestion du risque de crédit et du risque opérationnel, les crédits, la *corporate governance*, le dispositif MiFID, la fonction de banque dépositaire, la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, l'activité de PSF de support et les missions *ad hoc* qui ont trait à une situation ou une problématique spécifique, voire préoccupante, auprès d'une entité surveillée.

---

### Supervision publique de la profession de l'audit

---

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 décembre 2014, 66 cabinets de révision agréés et 245 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

Les réviseurs d'entreprises agréés et les cabinets de révision agréés sont soumis, pour les missions qu'ils effectuent dans les domaines du contrôle légal des comptes et des autres missions qui leur sont confiées par la loi à titre exclusif, à un examen d'assurance qualité organisé selon des modalités définies par la CSSF en tant qu'autorité de supervision.

---

### 637 réclamations de la clientèle

---

En vertu de sa compétence spécifique en matière de traitement des réclamations de clients, la CSSF a reçu 637 réclamations au cours de l'année passée dont la plus grande partie (46%) a porté sur des problèmes concernant les services de paiement par voie électronique. Les réclamations liées au *private banking* et celles ayant trait aux comptes d'épargne et aux comptes à terme occupent *ex aequo* la deuxième place avec une part de 11% du total des réclamations traitées.

---

### 555 agents

---

#### Frais de fonctionnement de la CSSF en 2014 : EUR 66,6 millions

---

L'année 2014 a été marquée par le renforcement continu des ressources humaines de la CSSF (+59 agents) afin de faire face à la charge de travail croissante découlant notamment de la mise sur pied du MSU au niveau européen, de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles et, en général, de l'augmentation des volumes et de la complexité des produits financiers. S'y ajoutent encore les nombreux contrôles sur place qui s'imposent comme un pilier important de la surveillance prudentielle exercée par la CSSF.

## ■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU 31 MARS 2015

### Communiqué de presse 15/20 du 30 avril 2015

**La CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 1.587 millions d'EUR pour le premier trimestre de 2015. Par rapport à la même période de l'exercice 2014, le résultat avant provisions augmente ainsi de 14,9%.**

Dans le contexte de taux d'intérêt bas, la **marge d'intérêts** reste orientée à la baisse (-0,8% sur un an), alors que les **revenus de commissions** haussent de 8,1% sur un an. Cette progression est liée à la bonne performance des marchés financiers qui augmente en particulier la valeur des actifs déposés auprès de banques luxembourgeoises et les commissions de gestion qui sont fonction de la valeur des actifs en dépôt. Pour les **autres revenus nets**, la hausse n'est due qu'à un nombre restreint de banques de la place et résulte de facteurs non récurrents.

Les **frais généraux** augmentent de 4,2% en rythme annuel. Cette hausse est liée aux autres frais généraux alors que les frais de personnel diminuent de 1,1% sur un an.

La somme des développements susmentionnés se traduit par un résultat avant provisions qui progresse de 14,9% en comparaison annuelle.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### Compte de profits et pertes au 31 mars 2015

Postes en millions d'EUR	Mars 2014	Mars 2015	%
Marge d'intérêts <sup>2</sup>	1.191	1.181	-0,8%
Revenus de commissions	1.113	1.203	8,1%
Autres revenus nets	411	592	44,0%
<b>Produit bancaire</b>	<b>2.715</b>	<b>2.976</b>	<b>9,6%</b>
Frais de personnel	733	726	-1,1%
Autres frais généraux	600	663	10,6%
<b>Frais généraux</b>	<b>1.333</b>	<b>1.389</b>	<b>4,2%</b>
<b>Résultat avant provisions</b>	<b>1.382</b>	<b>1.587</b>	<b>14,9%</b>

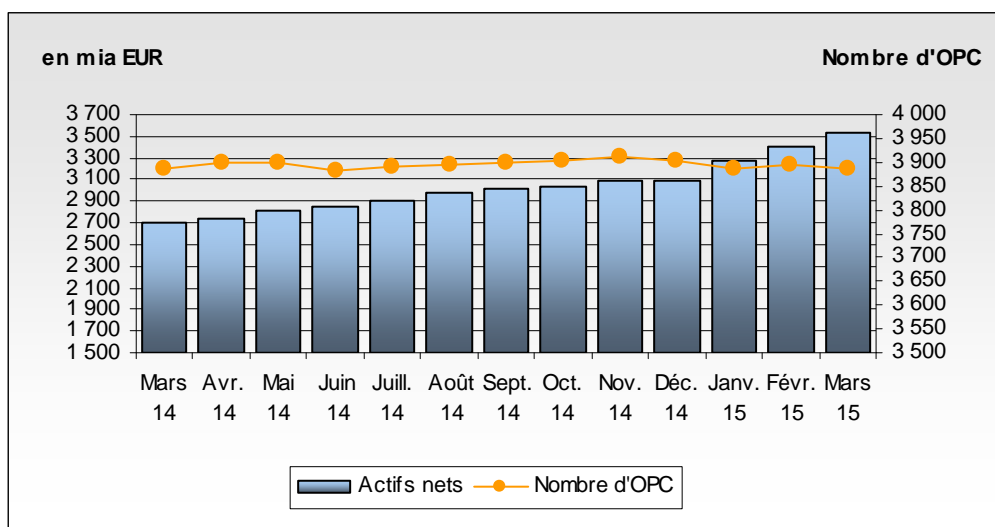
### ■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE MARS 2015

#### Communiqué de presse 15/19 du 29 avril 2015

##### I. Situation globale

Au 31 mars 2015, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 3.524,793 milliards contre EUR 3.403,866 milliards au 28 février 2015, soit une augmentation de 3,55% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 30,10%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de mars une variation positive se chiffrant à EUR 120,927 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 49,926 milliards (+1,47%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 71,001 milliards (+2,08%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.888 par rapport à 3.893 le mois précédent. 2.523 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.545 compartiments. En y ajoutant les 1.365 entités à structure classique, au total 13.910 unités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC et FIS luxembourgeois (ci-après OPC) et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de mars :

<sup>2</sup> Y compris dividendes perçus sur les filiales

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

Toutes les catégories d'OPC, exception faite de la catégorie d'OPC à actions de l'Amérique latine, ont pu enregistrer des gains de cours (exprimés en EUR) sur le mois sous revue.

Ainsi, face aux bons chiffres macroéconomiques en Europe et aux mesures de politique monétaire expansive prises par la Banque centrale européenne, la catégorie d'OPC à actions de l'Europe a clôturé le mois positivement. En dépit d'une évolution négative du marché des actions aux Etats-Unis liée principalement à des indicateurs économiques moins encourageants, la catégorie d'OPC à actions américaines, sous l'effet de l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR, a terminé en territoire positif. La performance positive de la catégorie d'OPC à actions japonaises s'explique par des chiffres d'exportation toujours positifs, soutenus par un YEN faible et des prix d'énergie bas.

Concernant les pays émergents, la continuité de la politique monétaire expansive dans plusieurs pays asiatiques s'est traduite en somme par un mouvement à la hausse au niveau de la catégorie d'OPC à actions de l'Asie. Si la catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est, face surtout à une évolution favorable des marchés d'actions en Europe Centrale, s'est globalement appréciée, force est de relever les pertes de cours au niveau du marché d'actions russe lié aux chiffres d'activité économique peu encourageants. La catégorie d'OPC à actions de l'Amérique latine a réalisé une performance négative dans le contexte des problèmes structurels de certains pays de cette région.

Au mois de mars, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

### Evolution des OPC à actions au mois de mars 2015\*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Actions marché global	2,42%	1,05%
Actions européennes	2,30%	3,09%
Actions américaines	3,16%	-2,43%
Actions japonaises	4,39%	2,63%
Actions Europe de l'Est	1,14%	-1,41%
Actions Asie	4,16%	-1,20%
Actions Amérique latine	-3,57%	-2,16%
Actions autres	2,82%	-0,17%

\* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

La poursuite de la politique monétaire expansive de la Banque centrale européenne a soutenu les cours des obligations d'Etat libellées en EUR. Pour les obligations privées par contre, les primes de risque ont augmenté. En somme, une performance positive pour la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR s'est dégagée.

Aux Etats-Unis, sur fond d'indicateurs économiques moins encourageants et d'un taux d'inflation faible, la Banque centrale américaine a laissé entendre que le resserrement des taux directeurs interviendrait moins rapidement que ce qu'elle laissait présager jusqu'à maintenant. La baisse des rendements sur les obligations d'Etat qui s'en suivait a permis à la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD, ensemble avec l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR, de clôturer le mois sur une performance positive.

Concernant la catégorie d'OPC à obligations de pays émergents, la baisse des taux directeurs de quelques banques centrales de pays émergents est notamment à l'origine de la hausse des cours observée.

Au mois de mars, les catégories d'OPC à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### Evolution des OPC à revenu fixe au mois de mars 2015\*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Marché monétaire en EUR	0,61%	0,58%
Marché monétaire en USD	4,47%	-0,24%
Marché monétaire marché global	0,72%	3,29%
Obligations libellées en EUR	0,49%	2,53%
Obligations libellées en USD	3,29%	-0,17%
Obligations marché global	1,65%	1,41%
Obligations marchés émergents	1,82%	0,16%
Obligations High Yield	1,75%	1,48%
Autres	1,40%	0,54%

\* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

### OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de mars 2015\*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
OPC diversifiés	1,84%	3,03%
Fonds de Fonds	1,85%	2,02%

\* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

## II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la Loi de 2010 et des FIS selon la Loi de 2007

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €
31/07/2012	1 835	1 823,366 €	576	207,093 €	1 453	266,258 €	3 864	2 296,717 €
31/08/2012	1 834	1 825,035 €	573	204,103 €	1 465	266,261 €	3 872	2 295,399 €
30/09/2012	1 827	1 845,500 €	567	201,592 €	1 472	267,356 €	3 866	2 314,448 €
31/10/2012	1 820	1 860,241 €	563	199,842 €	1 485	269,566 €	3 868	2 329,649 €
30/11/2012	1 815	1 891,001 €	561	196,886 €	1 487	271,835 €	3 863	2 359,722 €
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €
31/03/2013	1 806	2 038,580 €	543	199,556 €	1 505	290,784 €	3 854	2 528,920 €
30/04/2013	1 818	2 068,815 €	542	201,405 €	1 511	295,036 €	3 871	2 565,256 €
31/05/2013	1 817	2 086,281 €	541	202,228 €	1 526	295,590 €	3 884	2 584,099 €
30/06/2013	1 815	2 004,275 €	541	197,248 €	1 534	285,061 €	3 890	2 486,584 €
31/07/2013	1 804	2 038,269 €	543	197,344 €	1 537	287,573 €	3 884	2 523,186 €
31/08/2013	1 806	2 014,560 €	539	195,894 €	1 549	288,385 €	3 894	2 498,839 €
30/09/2013	1 807	2 047,112 €	534	195,663 €	1 543	296,425 €	3 884	2 539,200 €
31/10/2013	1 806	2 089,408 €	529	194,796 €	1 555	305,924 €	3 890	2 590,128 €
30/11/2013	1 815	2 107,898 €	526	191,211 €	1 562	308,619 €	3 903	2 607,728 €

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

31/12/2013	1 817	2 121,458 €	523	187,380 €	1 562	306,525 €	3 902	2 615,363 €
31/01/2014	1 817	2 128,746 €	518	186,766 €	1 550	308,324 €	3 885	2 623,836 €
28/02/2014	1 823	2 182,477 €	515	186,477 €	1 543	310,557 €	3 881	2 679,511 €
31/03/2014	1 824	2 216,005 €	510	181,493 €	1 551	311,703 €	3 885	2 709,201 €
30/04/2014	1 831	2 250,792 €	509	179,885 €	1 558	311,531 €	3 898	2 742,208 €
31/05/2014	1 829	2 318,076 €	502	181,248 €	1 569	316,545 €	3 900	2 815,869 €
30/06/2014	1 824	2 355,462 €	490	179,083 €	1 570	320,095 €	3 884	2 854,640 €
31/07/2014	1 868	2 405,883 €	452	170,630 €	1 571	327,623 €	3 891	2 904,136 €
31/08/2014	1 884	2 461,916 €	446	171,092 €	1 566	337,512 €	3 896	2 970,520 €
30/09/2014	1 887	2 497,035 €	441	172,581 €	1 572	337,146 €	3 900	3 006,762 €
31/10/2014	1 883	2 525,079 €	436	169,371 €	1 585	340,008 €	3 904	3 034,458 €
30/11/2014	1 895	2 567,847 €	433	169,526 €	1 585	345,981 €	3 913	3 083,354 €
31/12/2014	1 893	2 578,423 €	422	168,915 €	1 590	347,649 €	3 905	3 094,987 €
31/01/2015	1 896	2 734,590 €	412	178,286 €	1 577	364,137 €	3 885	3 277,013 €
28/02/2015	1 896	2 851,312 €	409	181,463 €	1 588	371,091 €	3 893	3 403,866 €
31/03/2015	1 891	2 955,916 €	405	186,664 €	1 592	382,213 €	3 888	3 524,793 €

Durant le mois de mars, les 18 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

**1) OPCVM partie I Loi 2010 :**

- DEUTSCHE MAG FI SICAV, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- G&P INVEST, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- JAR CAPITAL, 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- PREVAL FUNDS SICAV, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- S.E.A. FUNDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- TAALERI SICAV, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

**2) FIS :**

- ASSENAGON M.I. INFRASTRUCTURE DEBT FUND, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- BLUE EDGE SICAV SIF, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- DEDICATED MAP CHENAVARI CORPORATE CREDIT FUND, 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- EVERGREEN II SICAV-FIS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- EVERGREEN III SICAV-FIS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- GLOBAL FINANCE I SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- MIROVA CORE INFRASTRUCTURE FUND SCS SICAV-SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- PEMBERTON EUROPEAN MID-MARKET DEBT FUND I, SCS, SICAV-FIS, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- RESPONSABILITY ENERGY ACCESS FUND S.A., SICAV-SIF, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- SAVILE FUNDS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- VALTUM FUND, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- WINTON ALTERNATIVE INVESTMENT FUND COMPANY S.A., SICAV-SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Les 23 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de référence :

**1) OPCVM partie I Loi 2010 :**

- DB ADVISORS INVEST, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- FRANKLIN TEMPLETON STRATEGIC ALLOCATION FUNDS, 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- ING FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- LEGG MASON MANAGED SOLUTIONS SICAV, 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen
- PIONEER P.F., 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- RESOURCE EFFICIENCY LEADERS FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- RESPONSIBLE WEALTH MANAGEMENT, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- UNIGARANT: BEST OF ASSETS KONSERVATIV (2015) II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANT: BEST OF ASSETS KONSERVATIV (2015), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIOPTIRENTA 4J, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIPROFIANLAGE (2015), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

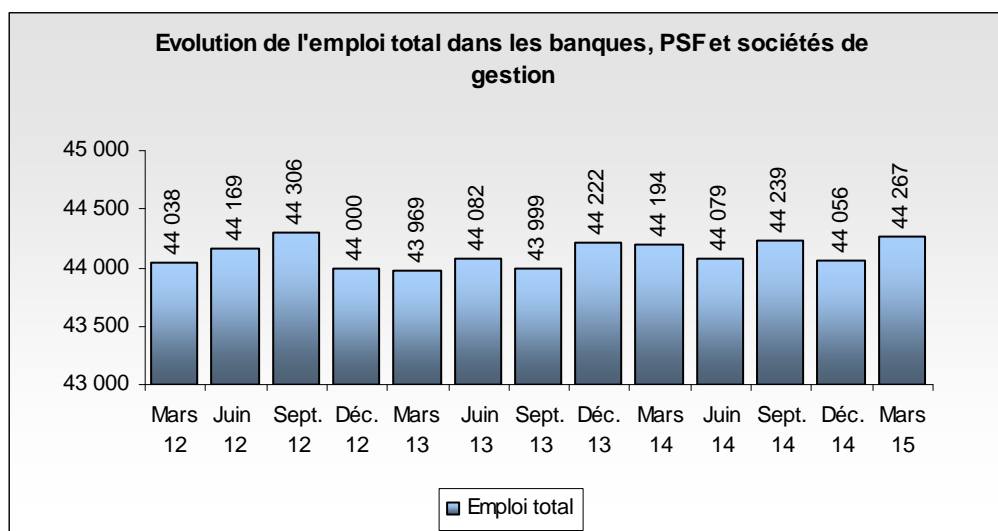
## Commission de Surveillance du Secteur Financier

- WALSER MULTI-ASSET ABSOLUTE RETURN PLUS SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- 2) **OPC partie II Loi 2010 :**
- ADAPTO SICAV, 41, op Bierg, L-8217 Mamer
  - BLUE EAGLE PORTFOLIOS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
  - INVESTMENT WORLD FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
  - TECTUM GLOBAL HEDGE, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- 3) **FIS :**
- AVANA REAL ESTATE I FCP-FIS, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg
  - COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD OPPORTUNITIES, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
  - DEGROOF PE FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
  - FLOREIJN CAPITAL FUND LUXEMBOURG SICAV-SIF, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
  - LINCOLN INVESTMENT FUND-SICAV-SIF, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
  - MAF P FONDS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
  - TIBERIUS COMMODITY FUND OF FUNDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

## STATISTIQUES

### ■ EMPLOI

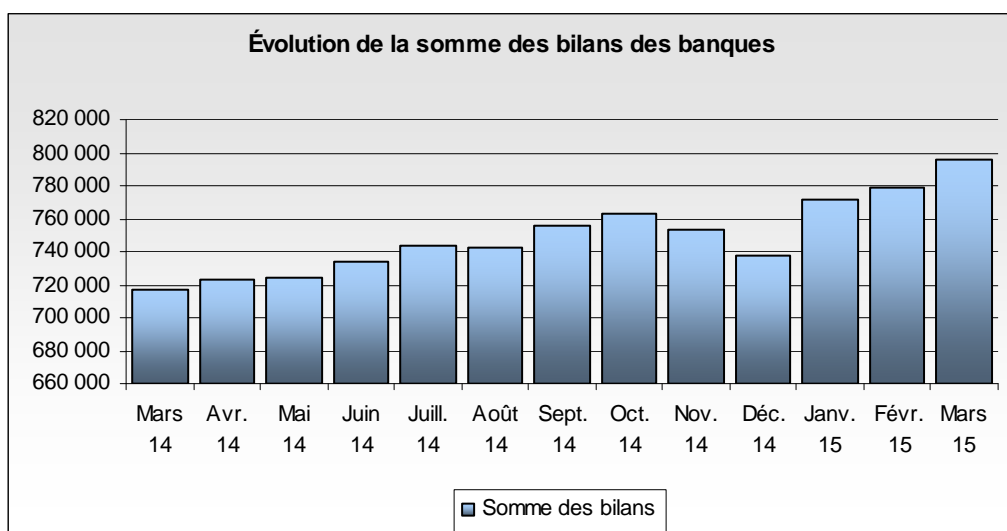
#### Evolution de l'emploi total



## Commission de Surveillance du Secteur Financier

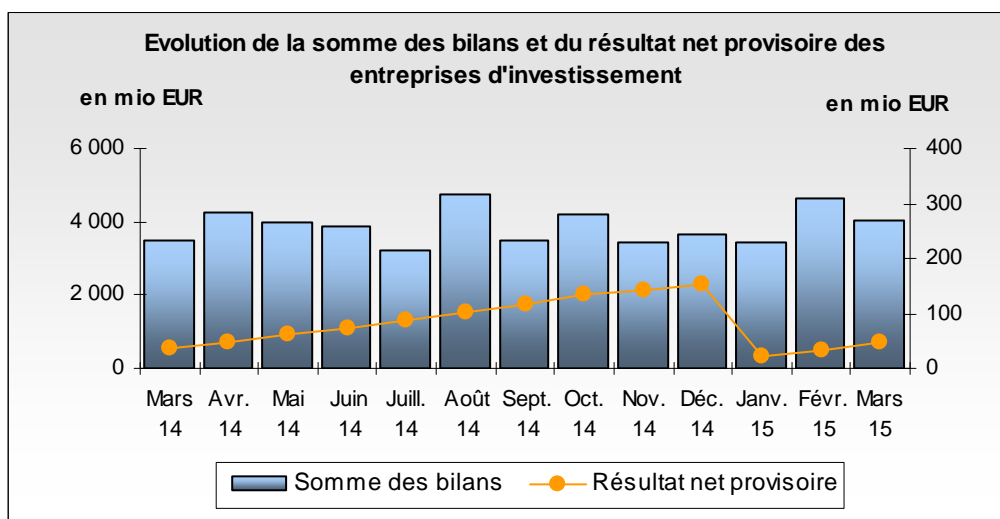
### ■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 mars 2015 en hausse



### ■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 mars 2015 en baisse

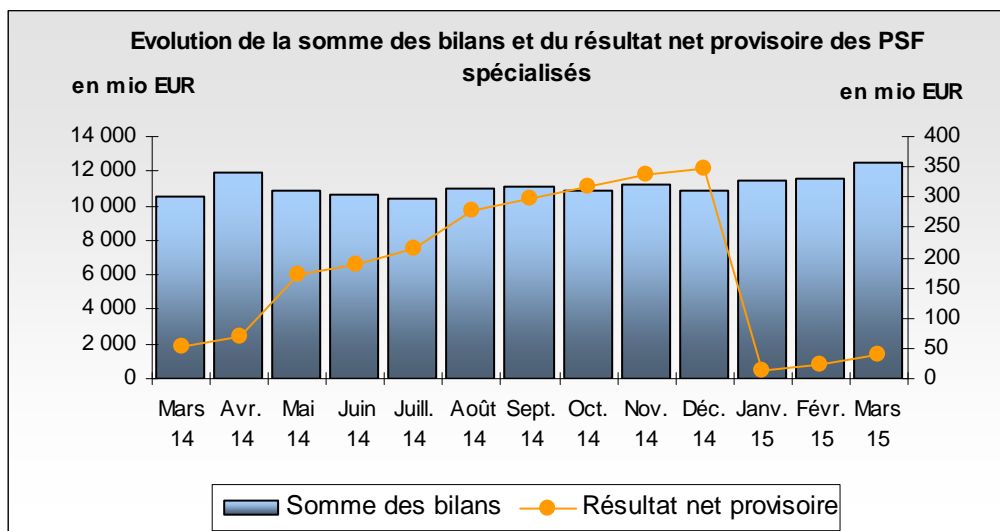




## Commission de Surveillance du Secteur Financier

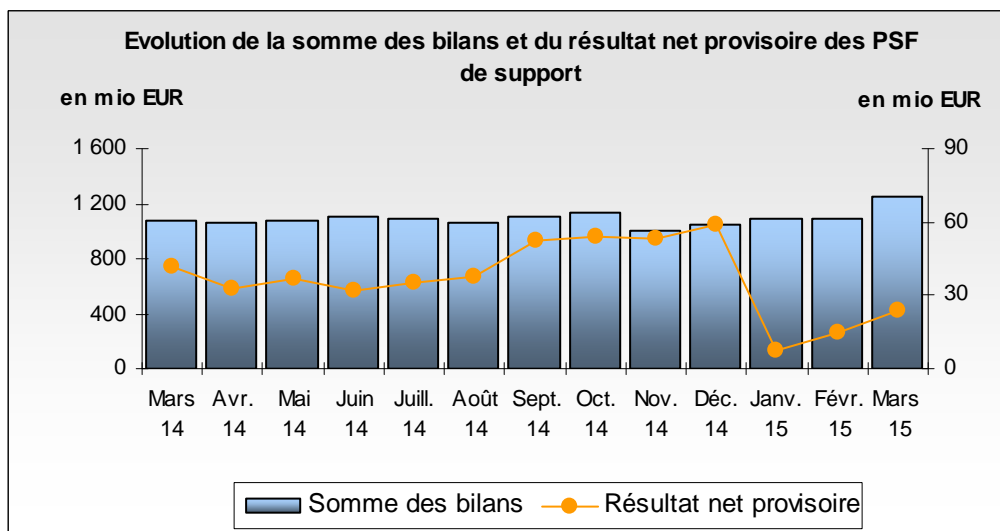
### ■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 mars 2015 en hausse



### ■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 mars 2015 en hausse



## Commission de Surveillance du Secteur Financier

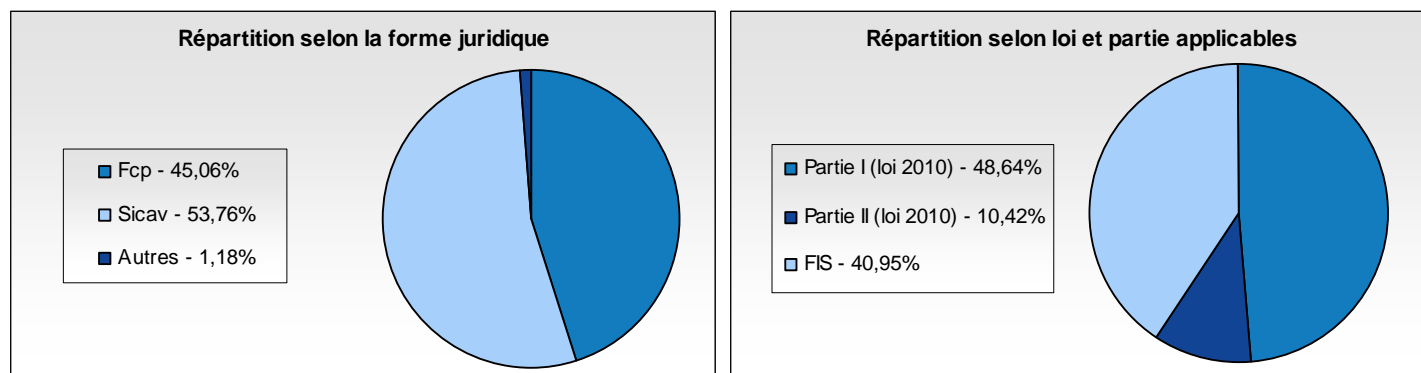
### ■ OPC

#### Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif

##### Situation au 31 mars 2015

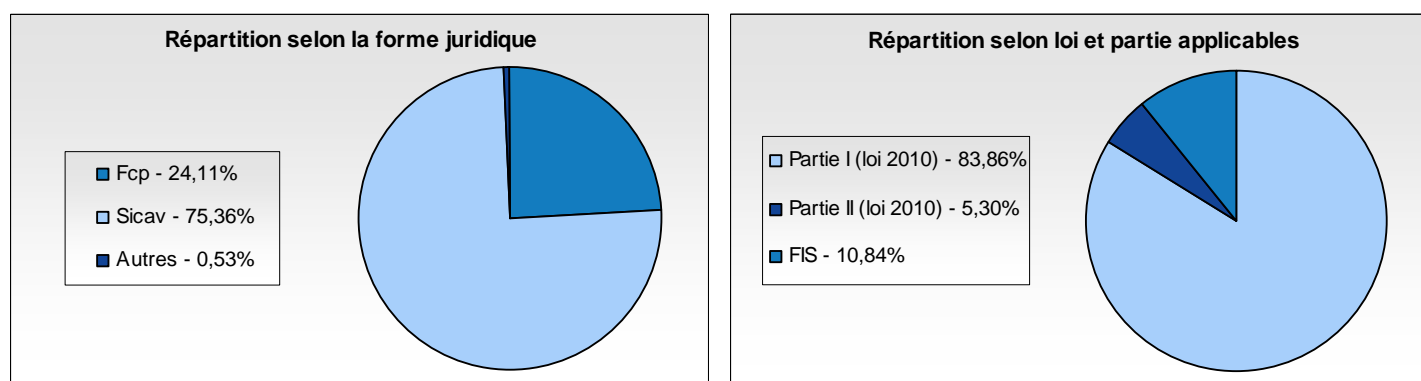
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

#### Nombre d'OPC



Loi, partie / forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	1 087	804	0	1 891
Partie II (loi 2010)	193	208	4	405
FIS	472	1 078	42	1 592
<b>TOTAL</b>	<b>1 752</b>	<b>2 090</b>	<b>46</b>	<b>3 888</b>

#### Actifs nets des OPC



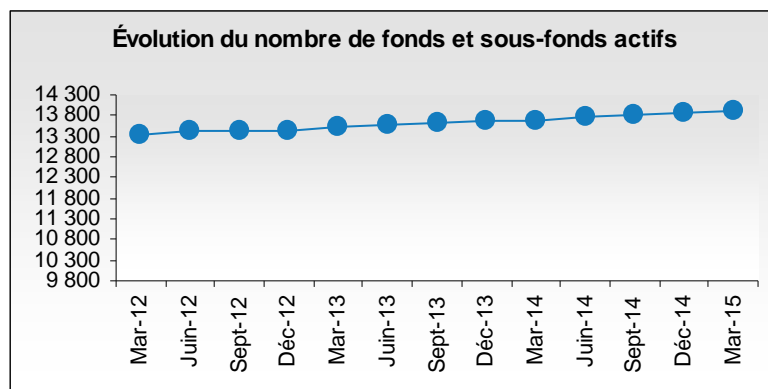
Loi, partie / forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2010)	618,345	2 337,571	0,000	2 955,916
Partie II (loi 2010)	78,403	107,405	0,856	186,664
FIS	153,048	211,309	17,856	382,213
<b>TOTAL</b>	<b>849,796</b>	<b>2 656,285</b>	<b>18,712</b>	<b>3 524,793</b>

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### Origine des promoteurs des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Etats-Unis	790,580	22,4 %
Royaume-Uni	579,799	16,5 %
Allemagne	514,636	14,6 %
Suisse	494,629	14,0 %
Italie	289,790	8,2 %
France	266,946	7,6 %
Belgique	156,379	4,5 %
Luxembourg	77,792	2,2 %
Pays-Bas	74,414	2,1 %
Suède	57,446	1,6 %
Autres	222,382	6,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 524,793</b>	<b>100 %</b>

### Evolution du nombre d'unités



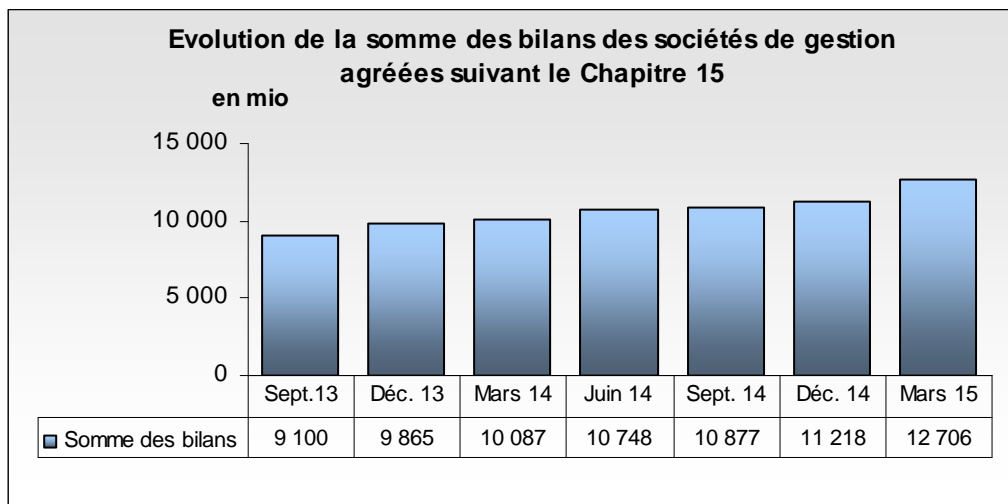
### Politique d'investissement des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe	1 103,405
MM & autre court terme	274,396
VM à revenu variable	1 085,625
VM non cotées	17,902
Capitaux à risque élevé	1,210
VM diversifiées	738,207
Fonds de fonds	223,322
Liquidités	2,791
Immobilier	37,161
Futures, options, warrants	15,019
Divers	25,755
<b>TOTAL</b>	<b>3 524,793</b>

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### ■ SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI 2010

Somme des bilans des sociétés de gestion agréées suivant le Chapitre 15 au 31 mars 2015  
en hausse



### ■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la **SICAR** suivante a été **inscrite** sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- ABAC SOLUTIONS (SCA) SICAR, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

La SICAR suivante a été **radiée** de la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A., SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Au 6 mai 2015, le nombre de SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à **293 unités**.

### ■ FONDS DE PENSION

Au 11 mai 2015, **14 fonds de pension** sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, **16 professionnels** étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

### ■ ORGANISMES DE TITRISATION

Le nombre des **organismes de titrisation** agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **32 unités** au 11 mai 2015.

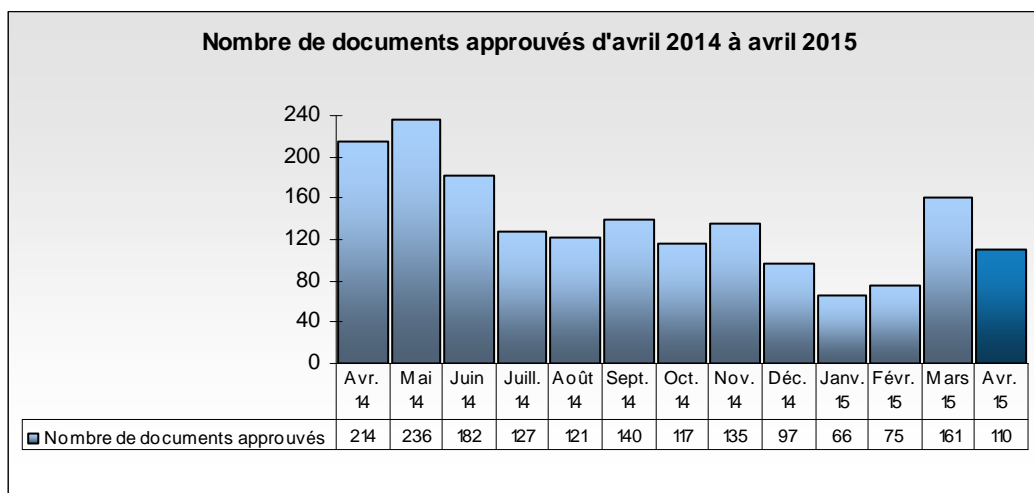
## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### ■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 avril 2015, **65 cabinets de révision agréés** et **250 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

### ■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

#### 1. Approbations par la CSSF

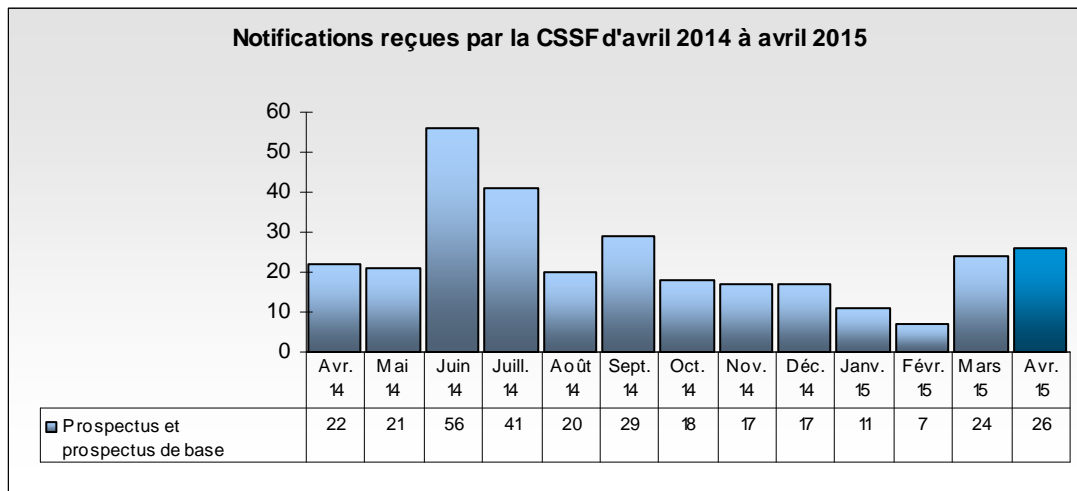


Au cours du mois d'avril 2015, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 110 documents, qui se répartissent comme suit :

prospectus de base :	20	(18,18 %)
autres prospectus :	29	(26,36 %)
documents d'enregistrement	4	(3,64 %)
suppléments :	57	(51,82 %)

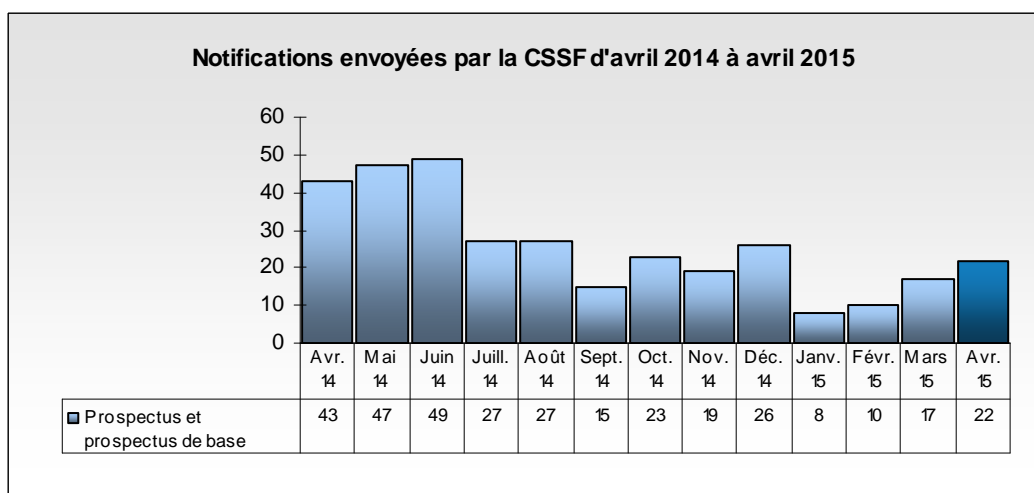
## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### 2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'avril 2015, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 26 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 80 notifications relatives à des suppléments.

### 3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'avril 2015, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 22 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 45 notifications relatives à des suppléments<sup>3</sup>.

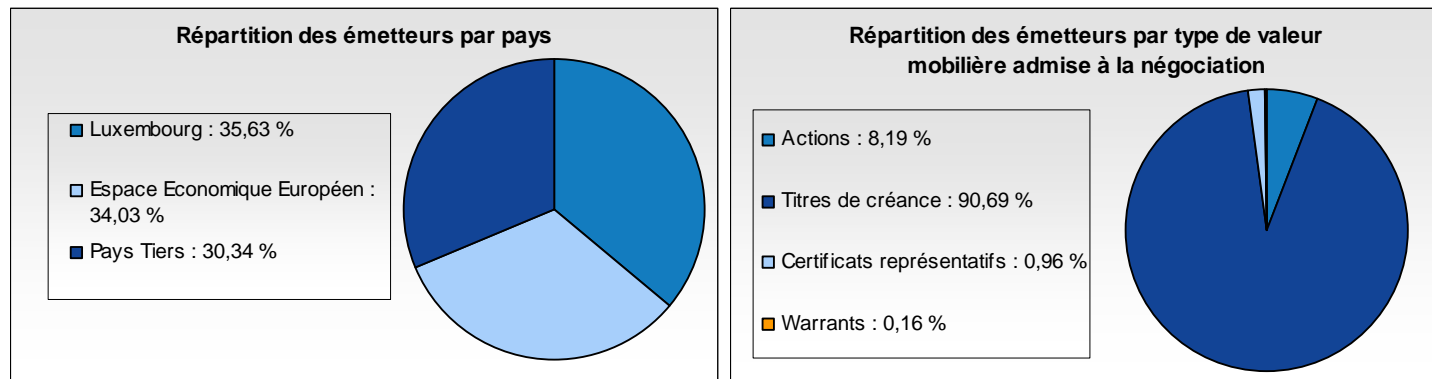
<sup>3</sup> Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### ■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 3 avril 2015, **deux** émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, **10** émetteurs ont été radiés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 7 mai 2015, **623** émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



## LISTES OFFICIELLES

### ■ APPLICATION « ENTITES SURVEILLEES »

Suite à la mise en place de l'outil de recherche « Entités Surveillées » sur notre site Internet à l'adresse : <http://supervisedentities.cssf.lu/index.html?language=fr#Home>, tous les changements récents peuvent désormais être consultés en ligne sous « Changements récents » et téléchargés sous forme de fichier PDF ou CSV.

### ■ RETRAITS DECIDES PAR LA CSSF

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé **OMICRON FUND S.C.A. SICAV-SIF** de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 30 avril 2015.

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé **GROUP LUMINA SICAV-SIF** de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 29 avril 2015.

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé **GROWTH FUND FOR RENEWABLE INFRASTRUCTURE (GFRI)** de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 20 avril 2015.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### PLACE FINANCIERE

#### Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (18/05/2015)	144 <sup>4</sup>	↘ 7 entités
	Somme des bilans (31/03/2015)	EUR 795,629 mia	↗ EUR 79,129 mia
	Résultat avant provision (31/03/2015)	EUR 1,58 mia	↗ EUR 0,22 mia
Établissements de paiement	Nombre (18/05/2015)	9 dont 1 succursale	↗ 1 entité
Établissements de monnaie électronique	Nombre (18/04/2015)	6	aucune variation
OPC	Nombre (18/05/2015)	Partie I loi 2010 : 1 898	↗ 66 entités
		Partie II loi 2010 : 402	↘ 106 entités
		FIS : 1 597	↗ 35 entités
		TOTAL : 3 897	↘ 5 entités
		Patrimoine global net (31/03/2015)	EUR 3 524,793 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (30/04/2015)	204	↗ 2 entités
	Somme des bilans (31/03/2015)	EUR 12,706 mia	↗ 2,626 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (30/04/2015)	178	aucune variation
Gestionnaires de FIA	Nombre (18/05/2015)	187	↗ 149
SICAR	Nombre (06/05/2015)	293	↗ 13 entités
Fonds de pension	Nombre (11/05/2015)	14	aucune variation
Organismes de titrisation agréés	Nombre (11/05/2015)	32	↗ 1 entité
Entreprises d'investissement	Nombre (18/05/2015)	107 dont 10 succursales	↗ 1 entité
	Somme des bilans (31/03/2015)	EUR 4,029 mia	↗ EUR 530 mio
	Résultat net provisoire (31/03/2015)	EUR 46,16 mio	↗ EUR 9,31 mio
PSF spécialisés	Nombre (18/05/2015)	125	aucune variation
	Somme des bilans (31/03/2015)	EUR 12,529 mia	↗ EUR 2,031 mia
	Résultat net provisoire (31/03/2015)	EUR 41,74 mio	↘ EUR 12,15 mio
PSF de support	Nombre (18/05/2015)	80	aucune variation
	Somme des bilans (31/03/2015)	EUR 1,252 mia	↗ EUR 176 mio
	Résultat net provisoire (31/03/2015)	EUR 24,34 mio	↘ EUR 18,44 mio
Émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (07/05/2015)	623	↘ 8 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (30/04/2015)	65 cabinets de révision agréés	↘ 1 entité
		250 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 23 personnes
		48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers	aucune variation
Emploi (31/03/2015)	Banques	25 682 personnes	↘ 462 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15)	3 621 personnes	↗ 353 personnes
	Entreprises d'investissement	2 417 personnes	↗ 61 personnes
	PSF spécialisés	3 560 personnes	↗ 112 personnes
	PSF de support	8 987 personnes	↗ 9 personnes
	Total	44 267 personnes	↗ 73 personnes <sup>5</sup>

<sup>4</sup> Une différence avec le nombre relevé sous l'application « Entités surveillées » peut apparaître. Cette différence s'explique par le fait que la liste sous l'application inclut des banques déjà fermées, mais dont la fermeture n'a pas encore été confirmée par la BCE.

<sup>5</sup> Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.